



Protocole sanitaire (Festival de Valentigney du 26 au 30 octobre 2020)

Ce protocole a été établi en s'appuyant sur le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé - NOR: SSAZ2018127D - Version consolidée au 28 septembre 2020.

I. Mesures de prévention et hygiène des mains

- Avant le tournoi, les participants s'abstiennent de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19. Ils préviennent les organisateurs en appelant au 06.86.65.53.18.
- Chaque participant signera un document à l'accueil, attestant qu'il accepte l'ensemble des conditions et s'engage à respecter les gestes barrières :
 - se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydroalcoolique.
 - se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
 - se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis se laver les mains.
 - éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Les règles sanitaires à respecter sont envoyées par mél aux participants et seront affichées à l'entrée, dans la salle de jeu.
- Les sanitaires sont libres d'accès, moyennant un parcours connu et visible, les règles de distanciation (marquage au sol) doivent être respectées, ainsi que le nombre de personnes simultanément présentes dans ces lieux (4 personnes maximum).
- A l'arrivée dans la salle, toute personne doit se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition avec un distributeur automatique.
- Chaque participant doit avoir ses masques, sa propre solution hydroalcoolique et ses mouchoirs en papier.
- Les joueurs, arbitres-ramasseurs doivent se laver les mains régulièrement.
- Le matériel de jeu commun est désinfecté avec des produits homologués EN 1479 après chaque utilisation.
- Le club organisateur prévoit des masques, du gel hydroalcoolique, des essuis main à usage unique en cas de besoin.

II. Distanciation physique

- L'espace de jeu respecte les règles de distanciation en vigueur. Une distanciation physique d'au moins 1 mètre est prévue entre chaque participant. Pour le tournoi classique, il y aura 2 joueurs en face à face par table et chaque table sera espacée d'au moins 1m. Pour les tournois duplicate, il y aura 1 joueur par table.

- Les joueurs sont assis et ne changent pas de place lors d'un tournoi duplicate. Pour le tournoi classique, chaque participant se déplace avec sa chaise.
- La distanciation est matérialisée au sol à l'entrée, à la sortie et dans le couloir d'attente pour l'entrée aux toilettes et devra être respectée.

III. Port du masque et hygiène des mains

- **Le port du masque est obligatoire dès la sortie de votre véhicule, dans les locaux, pour tous les déplacements et le temps de jeu.**
- Les joueurs, arbitres et ramasseurs devront se laver les mains régulièrement pendant les phases de jeu (environ toutes les demi-heures), avec leur propre matériel pour les joueurs et celui mis à disposition pour le corps arbitral et ramasseurs.

IV. Hygiène des lieux

- Les locaux sont aérés avant l'arrivée des participants, durant les temps de pause et à leur départ, au moins 15 minutes. Si les conditions le permettent, la salle peut être également aérée durant les phases de jeu.
- Le nettoyage et la désinfection des lieux (tables, chaises) sont effectués en accord avec le protocole sanitaire de la salle occupée et des consignes écrites données par le propriétaire des lieux. Un responsable sanitaire est nommé et sera en charge de la désinfection des points de contact des sanitaires régulièrement.
- Un sac poubelle à ouverture non manuelle (au pied) est prévu à l'entrée et à la sortie de la salle. Il est ensuite fermé puis évacué dans les poubelles communes prévues à cet effet.
- Le club prévoit un kit Covid-19 contenant des produits désinfectants aux normes EN 14476.

V. Lieux à risque particulier de propagation du virus (points de restauration, buvettes...)

- Il n'y aura pas d'espace buvette.
- Les participants ne sont pas autorisés à boire et manger dans les locaux.

Anne ALBINI
présidente de Valent'Scrabble



En vigueur au 20/10/2020